



Club De Gymnastique Montmorencéen

Compétition

TOUTE INSCRIPTION DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Coordonnées de l'adhérent Merci de remplir en majuscule

Nom Prénom Né(e) le:/...../.....
 Adresse
 Code Postal & Ville Tel 06/...../...../...../.....
 Tel/...../...../...../..... Mail (majuscule)@.....

Autorisation Parentale

Je soussigné Représentant légal de l'enfant mineur
 Autorise ce dernier à:
 Pratiquer la gymnastique de compétition et d'entraînement au sein de l'association CDGM
 Effectuer les déplacements sportifs à bord du véhicule personnel d'un membre du club ou parent accompagnateur et
 décline toute responsabilité envers Le CDGM
 Etre photographié ou filmé, et d'être publié ou diffusé sur le site internet du club
 Donne tout pouvoir au responsable concerné pour agir en mon nom pour toute intervention médicale indispensable et
 urgente

Date/...../.....

Signature des
Parents

Cotisation

Poussine	<input type="checkbox"/>	300,00 €	le lundi 17h00 à 19h00 & le mercredi 9h00 à 11h00
Benjamine/ Minime	<input type="checkbox"/>	350,00 €	le mercredi 15h30/16h00 & le vendredi 17h/19h30
Fédéral B	<input type="checkbox"/>	350,00 €	le lundi 18h00/20h30 & le jeudi 17h30/20h
TC	<input type="checkbox"/>	350,00 €	mardi 18h30/20h30- mercredi 18h30/20h30-vendredi 18h30/20h30

Paiement Au comptant Chèque Espèce
 Coupons Sport _____ Complément _____
 En plusieurs Fois en 3 fois en 5 fois

Dons

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont le CDGM) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Par exemple pour 100 euros versé vous déduirez 66 euros, Si vous choisissez de faire un don, merci de bien vouloir faire un cheque à part a l'ordre du CDGM

Pièce à fournir

- Règlement par chèque(s) établi(s) à l'ordre Du CDGM
- Certificat médical & Pour les adhérents pratiquant la compétition préciser APTE POUR LA GYM EN COMPETITION

Qui Contacter

La trésorière, Claude Sejean : 06.73.88.74.84
 L'entraîneur, Chantal Rostagnat : 06.75.58.53.03
 Nous écrire : c.sejean@wanadoo.fr

Date/...../.....

Signature



Affiliation et Règlement

Le CDGM est affilié à la Fédération française de Gymnastique. De par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux Règlements de la FFG



Admission

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation



Condition d'adhésion

Toute personne ayant acquitté sa cotisation est considérée comme membre de l'association CDGM, chaque adhérent devra donner une copie de son certificat médical indiquant son aptitude à pratiquer le Gymnastique en loisir ou en compétition



Cotisation et Inscription

La cotisation est valable pour la saison sportive de 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle comprend : Le montant de la licence, l'assurance de la FFG, et la cotisation sportive annuelle. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.



Matériels

Le matériel est mis à la disposition des gyms. Chaque gym participe à l'installation et au rangement du matériel. Les dégradations éventuelles seront portées à son débit.



Tenue

Chaque gym doit se présenter munir d'une tenue appropriée : short ou leggings ou justaucorps, cheveux attachés correctement interdiction de laisser les cheveux libres et bijoux interdit



Etat d'esprit

L'Association se doit être respectueuse d'un esprit sportif. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.



responsabilité

Le CDGM se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement. Le CDGM **n'ai plus responsable de l'adhérent après la fin des cours** merci de venir **les chercher devant le vestiaire**, Le CDGM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle ou le vestiaire.



La compétition

Les gyms doivent suivre régulièrement les entraînements sous peine d'être exclus ou remplacés lors des compétitions ou autres manifestations.



Remboursement de la cotisation

Aucune cotisation versée ne sera remboursée, sauf sur certificat médical de contre indication. Toutefois, le montant remboursé sera : le montant de la cotisation - le montant versé à la FFG ÷ 3 trimestres et multiplié par le nombre de trimestre présent.

Date/...../.....

Signature